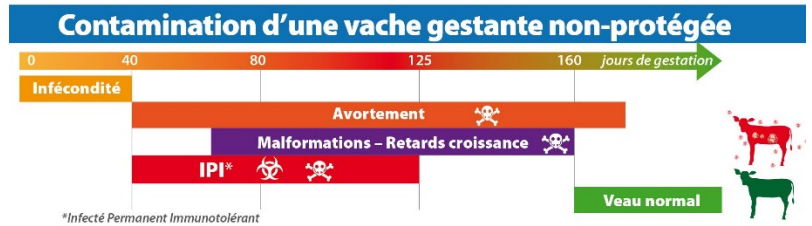


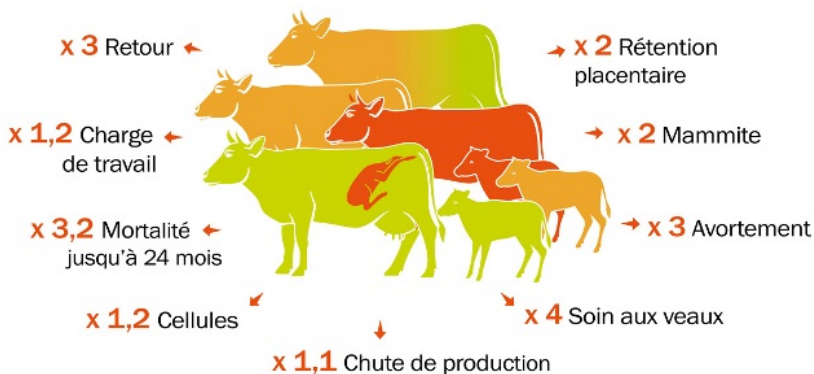
La **BVD** (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est **une maladie virale très contagieuse des bovins** qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus. Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des gripes**.

Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des **problèmes de reproduction**, des **retards de croissance**, ou la naissance d'**IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)**, **excréteurs** en permanence **de ce virus** avec une **faible espérance de vie**.



Source GDS23

UN IMPACT ECONOMIQUE IMPORTANT !



Source : GDS Grand Est

A l'échelle individuelle, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché.

Au-delà des IPI formés et de leur mort, elle entraîne une **baisse de productivité**, une **augmentation des pathologies** et de la **charge de travail**. La **perte moyenne** se situe autour de **8 000 € en élevage laitier** et **> 3 000 € en élevage allaitant**.

Ainsi, dans un **élevage infecté**, la BVD coûte de **46 à 83 € par bovin et par an**.

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an**.

UN PLAN NATIONAL D'ERADICATION...

Un **Arrêté ministériel** fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD paru le **1er août 2019** constitue une première étape vers l'éradication de cette maladie avec :

- L'attribution d'un **statut** aux bovinés vis-à-vis de la BVD.
- Le déploiement d'un **dispositif de surveillance**.
- La **généralisation de l'assainissement** des troupeaux infectés par **l'élimination des IPI**.

OBJECTIFS :

- **Stopper les pertes sanitaires** et économiques de la BVD.
- **Assurer la sérénité des éleveurs** dans leur travail.
- **Assurer la valorisation commerciale** des bovins en relation avec **l'évolution des exigences sanitaires** de la BVD en France et à l'étranger.

Contexte Européen



Gestion de la BVD en Europe

- éradication terminée
- éradication obligatoire
- programmes volontaires

De nombreux pays Européens ont déjà entamé une démarche d'éradication de cette maladie.

Les exigences sanitaires vis-à-vis de la BVD se développent notamment en matière d'exportation d'animaux.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA BVD DANS LES LANDES POUR LA CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE 2019-2020

Analyses	SEROLOGIE	VIROLOGIE
Qui ?	Tous les cheptels	Cheptel ayant eu un résultat sérologique positif lors de la dernière campagne ou cheptel ayant un nombre de bovins prélevable insuffisant en sérologie
Comment ?	Prises de sang sur tous les bovins âgés de 24 à 48 mois ou analyse sérologique sur lait de mélange (2 fois par an minimum)	Prises de sang sur tous les bovins âgés de 3 à 24 mois
Pourquoi ?	On recherche une trace récente du passage viral dans le cheptel. Un animal avec une sérologie positive signifie qu'il a développé des anticorps contre le virus .	On recherche directement le virus .
Conclusion	Tout cheptel présentant des sérologies positives sur de jeunes animaux a été infecté récemment par le virus.	Un animal avec une virologie positive est un IPI ou un Infecté Transitoire . Un animal testé 2 fois à 6 semaines d'intervalle viropositif est un IPI. Il doit être éliminé.

A réception d'un résultat positif, l'ALMA vous contactera pour déterminer la marche à suivre.

Comment peut se contaminer mon troupeau ?

Les principales occasions de contamination d'un troupeau sont :

- Les **introductions** ou les **réintroductions** (retour de pension, d'alpage, de comice...) d'animaux porteurs du virus (IPI ou Infectés Transitoires)
- Les contacts rapprochés avec des **bovins voisins** infectés.



POUR SE PROTEGER : CONTRÔLES SYSTEMATIQUES BVD A L'ACHAT

Je protège mon troupeau contre la BVD

J'achète un bovin :

- Je demande le n° 10 chiffres de l'animal et sa date de naissance
- Il provient des Landes : je peux me renseigner auprès de l'ALMA s'il bénéficie du statut BVD « NON IPI »
- Il ne provient pas des Landes : je demande une preuve de statut BVD
- **Son statut est inconnu : je réalise le prélèvement s'il n'a pas été fait par le vendeur et j'isole l'animal** du reste de mon troupeau jusqu'à l'obtention de résultat favorable.



L'introduction d'un animal IPI nuit gravement à la santé de votre troupeau.

